

**Rapport
d'Orientation
Budgétaire
2025**

PRÉSENTATION

Bureau et Conseil
Communautaire

Jeudi 27 février 2025

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



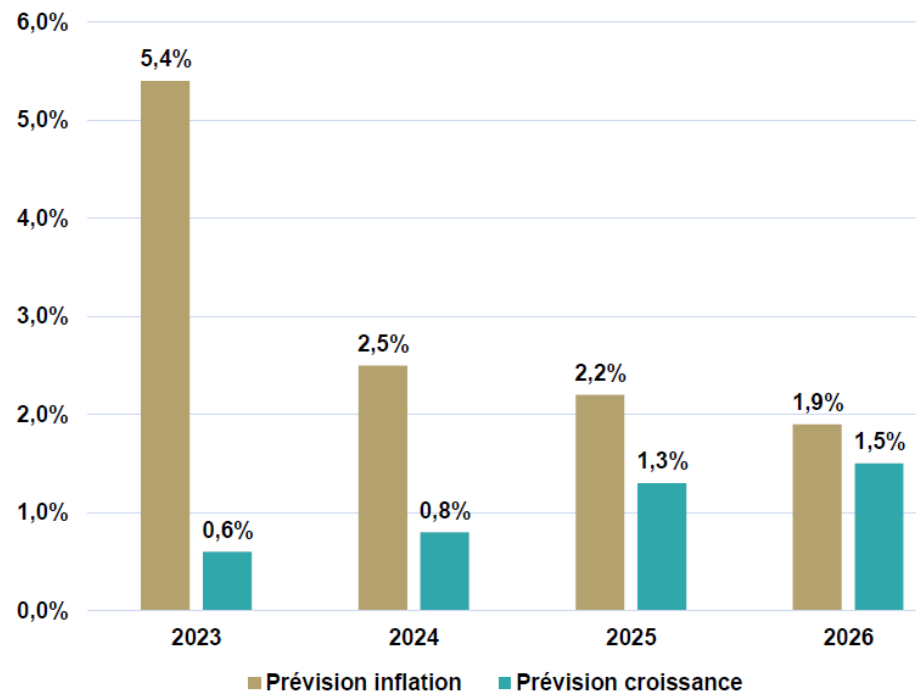
Le déficit public de la France atteindra 6,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, selon le PLF de fin de gestion présenté mercredi 6 novembre en Conseil des ministres.

Un important dérapage par rapport au déficit de 4,4% qui était prévu dans le PLF initial pour 2024, alors que le **déficit de la France a atteint 5,5% du PIB en 2023**.

Selon les anticipations de la Banque Centrale Européenne, **la croissance** annuelle moyenne du PIB en volume de la zone Euro devrait s'établir à **0,8 % en 2024**, avant d'atteindre **1,3% en 2025** et **1,5% en 2026**.

L'inflation pourrait réaugmenter à court terme impactée par la hausse des salaires, mais elle devrait revenir ensuite autour de 2%. La BCE envisage un taux **d'inflation de 2,5% en 2024**, **2,2% en 2025** et **1,9% en 2026**.

Anticipations croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



Source : BCE



Les principales mesures impactantes pour les collectivités (*Loi de Finances 2025 et décret*) :

- Effort budgétaire de 2,2 milliards d'€ imposé aux plus grandes collectivités
- *Décret n°2025-86 du 30 janvier 2025* : passage du taux de cotisation patronale CNRACL de 31,65% à 34,65% au 1^{er} janvier 2025 (effet rétroactif), pour atteindre 43,65% en 2028
- Baisse de l'enveloppe dédiée au fonds vert à 1 milliard d'€ (2,5 Mds € en 2024)

Les enjeux du Pacte Financier et Fiscal 2024-2026

Approuvé le 14 octobre 2024 par le conseil communautaire

LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE DÉFINIE DANS LE PFF 2024-2026



La trajectoire financière 2024-2026, avec intégration du PPI dans la prospective :

Dispositions en matière de trajectoire financière sur la période :

- Maintenir un **niveau d'épargne brute > 8 M€/an**
- Maintenir le **ratio de désendettement sous les 6 ans**
- Articuler le plan pluriannuel d'investissement dans le respect de ces deux pré-requis financiers, tout en étant l'expression du projet de territoire, en cours d'élaboration

Indicateurs financiers / année	CIBLE	2024	2025	2026
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		53 400 000 €	54 300 000 €	55 200 000 €
DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		45 200 000 €	46 100 000 €	47 000 000 €
Les soldes d'épargne				
ÉPARGNE BRUTE*	> 8 000 000 €	8 200 000 €	8 200 000 €	8 200 000 €
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE		15%	15%	15%
ÉPARGNE NETTE*		5 600 000 €	5 600 000 €	5 600 000 €
TAUX D'ÉPARGNE NETTE		10%	10%	10%
STOCK DE DETTE		21 000 000 €	22 500 000 €	24 000 000 €
Les ratios financiers				
TAUX D'ENDETTEMENT	< 100%	39%	42%	44%
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (en année)	< 6 ANS	2,5	2,7	2,9

* Produit des cessions retraité

UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX ET COHÉRENT



Dispositions :

- 40 M€ de dépenses d'équipement sur la période,
- un reste à charge maximal de 26,5 M€ (grâce à la recherche accrue de co-financement)
- une dette contenue sous les 24 M€ en fin de période

PPI 2024-2026 - Budget principal	dépenses ttc	dépenses HT	taux de financement estimé	fectva	Autres recettes (subventions...)	Reste à charge estimé CA2BM
Foncier (acquisitions et réserve foncière)	3 000 000 €	3 000 000 €	0%	0 €	0 €	3 000 000 €
Bâtiments communautaires	7 200 000 €	6 000 000 €	30%	1 080 000 €	1 800 000 €	4 320 000 €
Gemapie	7 500 000 €	6 250 000 €	55%	1 125 000 €	3 437 500 €	2 937 500 €
Stratégie numérique	2 000 000 €	1 666 667 €	20%	300 000 €	333 333 €	1 366 667 €
Aménagement du territoire	1 800 000 €	1 500 000 €	25%	270 000 €	375 000 €	1 155 000 €
Investissement courant : bâtiment/voirie/éclairage public	2 100 000 €	1 750 000 €	0%	315 000 €	0 €	1 785 000 €
Mobilier - véhicules – outillage	900 000 €	750 000 €	0%	135 000 €	0 €	765 000 €
Remparts	3 500 000 €	2 916 667 €	60%	525 000 €	1 750 000 €	1 225 000 €
Eaux pluviales et défense incendie	4 500 000 €	3 750 000 €	10%	675 000 €	375 000 €	3 450 000 €
Environnement (panneaux photovoltaïques...) - dépenses "vertes"	1 500 000 €	1 250 000 €	50%	225 000 €	625 000 €	650 000 €
Autres - imprévus – équipements	800 000 €	666 667 €	0%	120 000 €	0 €	680 000 €
Fonds de concours	4 500 000 €	4 500 000 €	0%	0 €	0 €	4 500 000 €
Attributions de compensation (investissement)	651 000 €	651 000 €	0%	0 €	0 €	651 000 €
TOTAL	39 951 000 €	34 651 000 €	3 €	4 770 000 €	8 695 833 €	26 485 167 €

impacts trajectoire	2024-2026
Recours aux excédants antérieurs	0 €
épargne brute	24 600 000 €
variation de dette	+1 885 167 €
dette fin 2023/2024	22 095 000 €
dette fin 2026	23 980 167 €
ratio de désendettement 2023	2,7
ratio de désendettement 2026	2,9

LA PRÉPARATION BUDGETAIRE 2025

Le budget général

*Rétrospective financière 2021-2023 et
perspectives 2024-2026*

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

un budget général qui devrait se stabiliser
sous les 100 M€

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES : 68,5 M€

Principales données attendues par rapport à 2024 (dans l'attente d'éléments financiers plus aboutis : Loi de Finances...)

Les impacts exogènes :

- **Nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement**
- Hausse modérée des bases fiscales : +1,7% (revalorisation nationale)
- **Gel (en valeur) du produit de la fraction de TVA**
- De nouvelles recettes de gestion pour l'Agglomération :
 - 1,4 M€ (année 1) pour le BEA avec le Sunset + 200k€/an de loyer pour l'exploitation du complexe de loisirs situé à Berck-sur-Mer (hors part variable)
 - 65 k€/an issus de la DSP Cinos, relative à l'exploitation du cinéma situé à Berck-sur-Mer

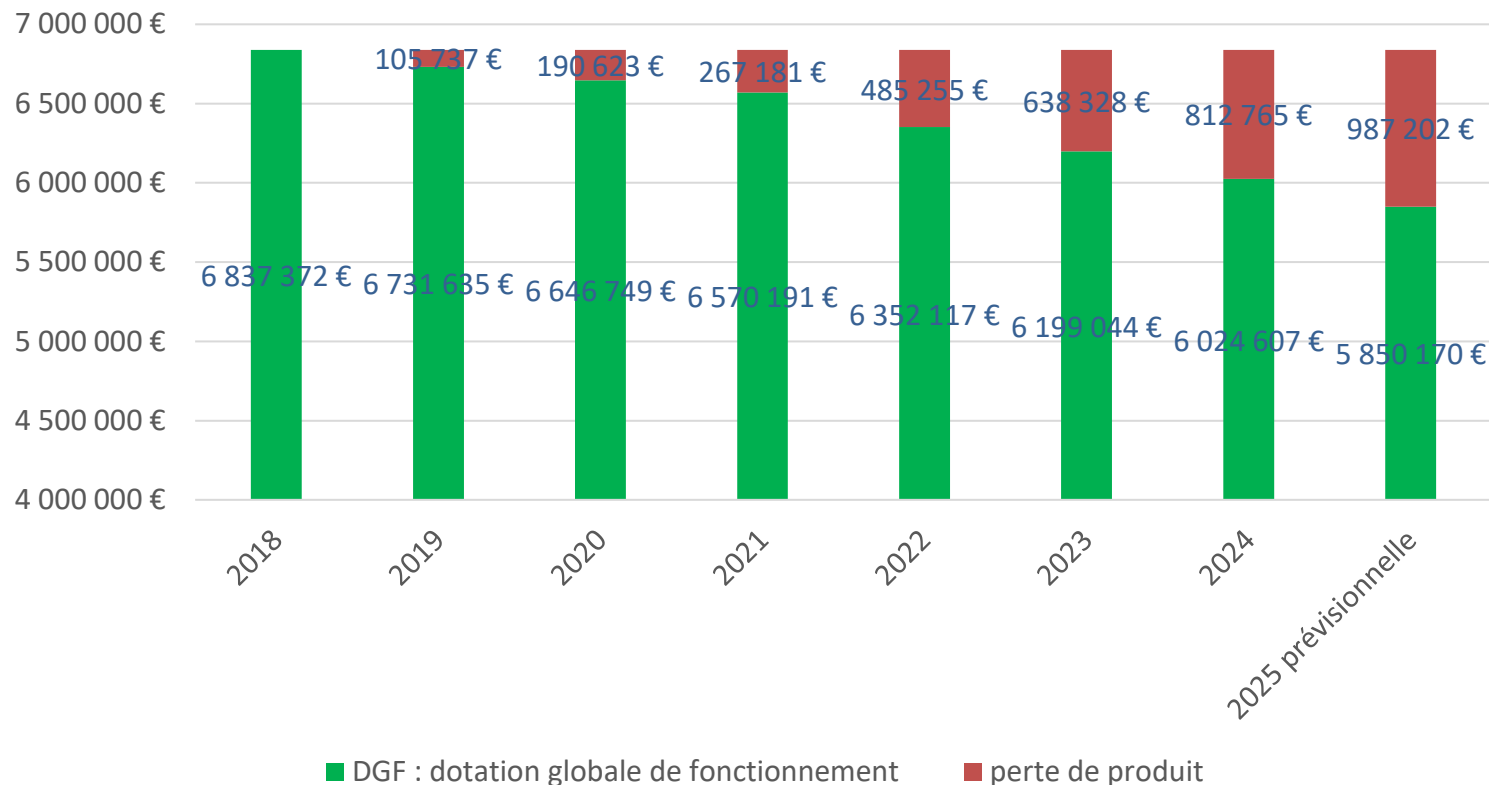
Une **pression fiscale maîtrisée** pour le contribuable, politique volontariste de la CA2BM :

- **Pas d'augmentation du produit de la taxe Gemapi** : 2,5 M€
- **Pas d'augmentation du taux des autres taxes** : habitation, foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises

UNE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN CONSTANTE ÉROSION

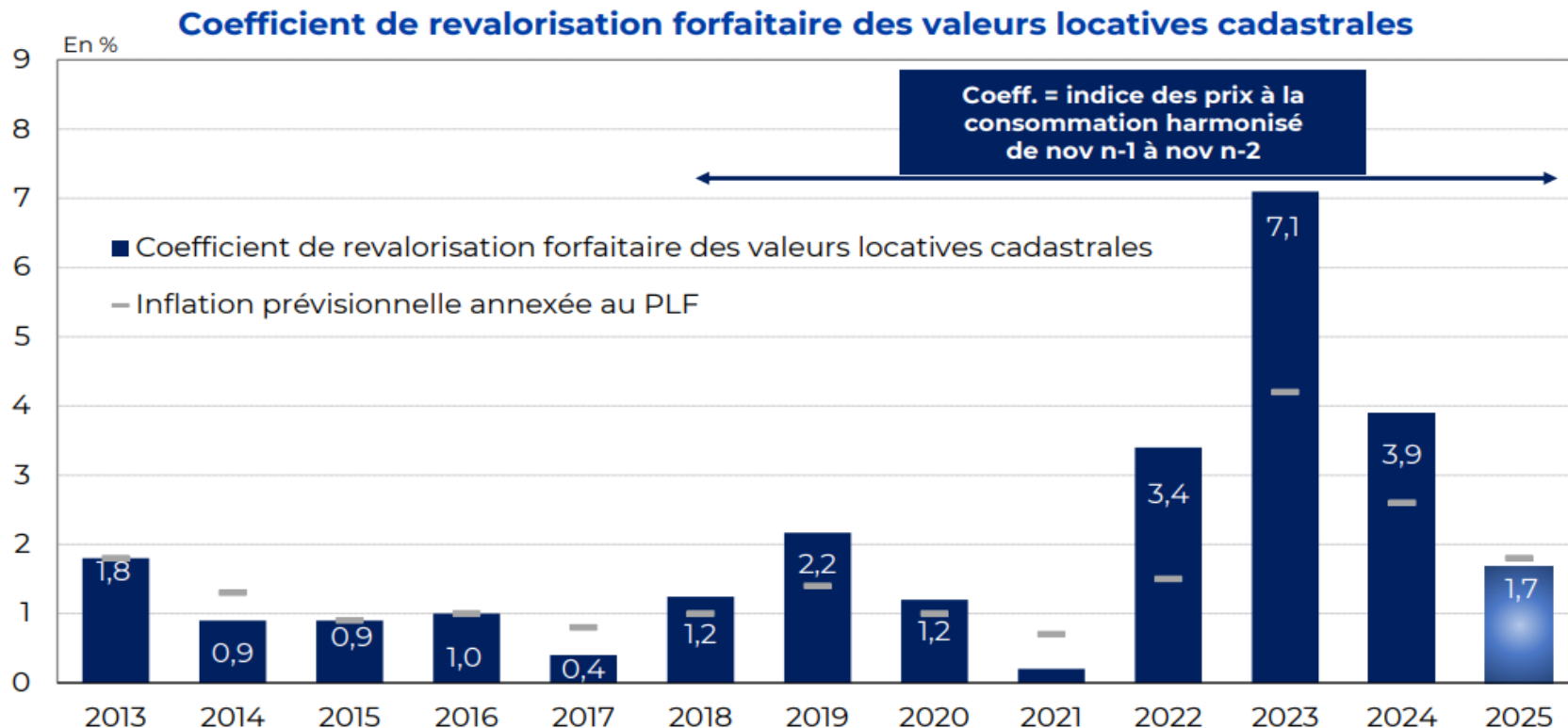


Une perte annuelle qui avoisine maintenant le million d'euro, par rapport à 2018.



DES BASES FISCALES REVALORISÉES DE +1,7% EN 2025, HORS DYNAMISME LOCAL

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source : [Insee](https://www.insee.fr)

PAS D'AUGMENTATION DE LA PRESSION FISCALE EN 2025



Comme depuis la création de la CA2BM en 2017, **il sera proposé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale :**

Taux d'imposition CA2BM	2021	2022	2023	2024	2025 proposé
Taxe d'habitation	-	-	12.12%	12.12%	12.12%
Taxe sur le foncier bâti	1.21%	1.21%	1.21%	1.21%	1.21%
Taxe sur le foncier non bâti	2.63%	2.63%	2.63%	2.63%	2.63%
Cotisation foncière des entreprises	26.49%	26.49%	26.49%	26.49%	26.49%

UN BUDGET 2025 STABLE, HORS MOUVEMENT « EXCEPTIONNEL »



Hors recettes de nature « exceptionnelle » puisque non récurrentes (1,4 M€ année 1 du BEA Sunsel et résultat antérieur estimé à 13,8 M€), le budget progresse modestement de +2,7% par rapport à 2024.

Principales recettes de fonctionnement	BP 2024	2025 indicatif
013-atténuation de charges	160 000 €	160 000 €
70-produits des services, du domaine	2 738 537 €	2 700 000 €
73-Impôts et taxes	17 906 518 €	17 932 508 € (+0.1%)
731 – fiscalité locale	23 812 406 €	23 949 197 € (+0.6%)
74-dotations et participations	7 490 487 €	7 300 000 € (-2.5%)
75-autres produits de la gestion courante	856 436 €	2 055 000 €
76-produits financiers	3 147 €	3 147 €
77-produits exceptionnels	157 000 €	150 000 €
78-reprise sur provisions	8 932 €	0 €
042-opérations d'ordre	850 856 €	450 000 €
TOTAL Recettes année N	53 984 317 €	54 699 852 €
Excédent reporté	12 775 597 €	13 877 000 €
TOTAL RECETTES	66 759 914 €	68 576 852 € (+2.7%)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES : 68,5 M€

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



Les reversements aux communes et à l'Etat, supérieurs à 24,3 M€/an, représentent 54% des dépenses réelles de fonctionnement 2024

014-atténuation de charges (principaux postes)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
Attribution de compensation (AC)	15 116 040 €	15 085 330 €	15 131 383 €	15 047 227 €	15 100 000 €
Reversements sur Fngir	9 224 124 €	9 224 124 €	9 224 124 €	9 224 124 €	9 224 124 €
Reversement FPIC	-	-	-	93 976 €	100 000 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



Nouvelle hausse anticipée de la participation au SDIS, portée à 2,3 M€

Proposition de porter de 600k à 800k€ la subvention au budget immobilier d'entreprise, pour financer la construction de nouvelles cellules artisanales

65-autres charges de gestion courante (principaux postes)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
6521-déficit budgets annexes (transport et immobilier d'entreprise)	1 550 000 €	2 400 000 €	2 900 000 €	600 000 €	800 000 € (Cellules artisanales : projet 2025/26)
6553-SDIS	1 889 856 €	1 924 724 €	2 040 184 €	2 141 497 €	2 300 000 €
65736222-subvention à l'OTMCO	820 158 €	820 158 €	760 158 €	800 000 €	800 000 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



Des charges générales et de personnel respectivement contenues à +2 et +3% par rapport au BP 2024

Le ratio de dépenses de personnel représente 20.71% des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2023), contre 39.10% pour la moyenne nationale de la strate.



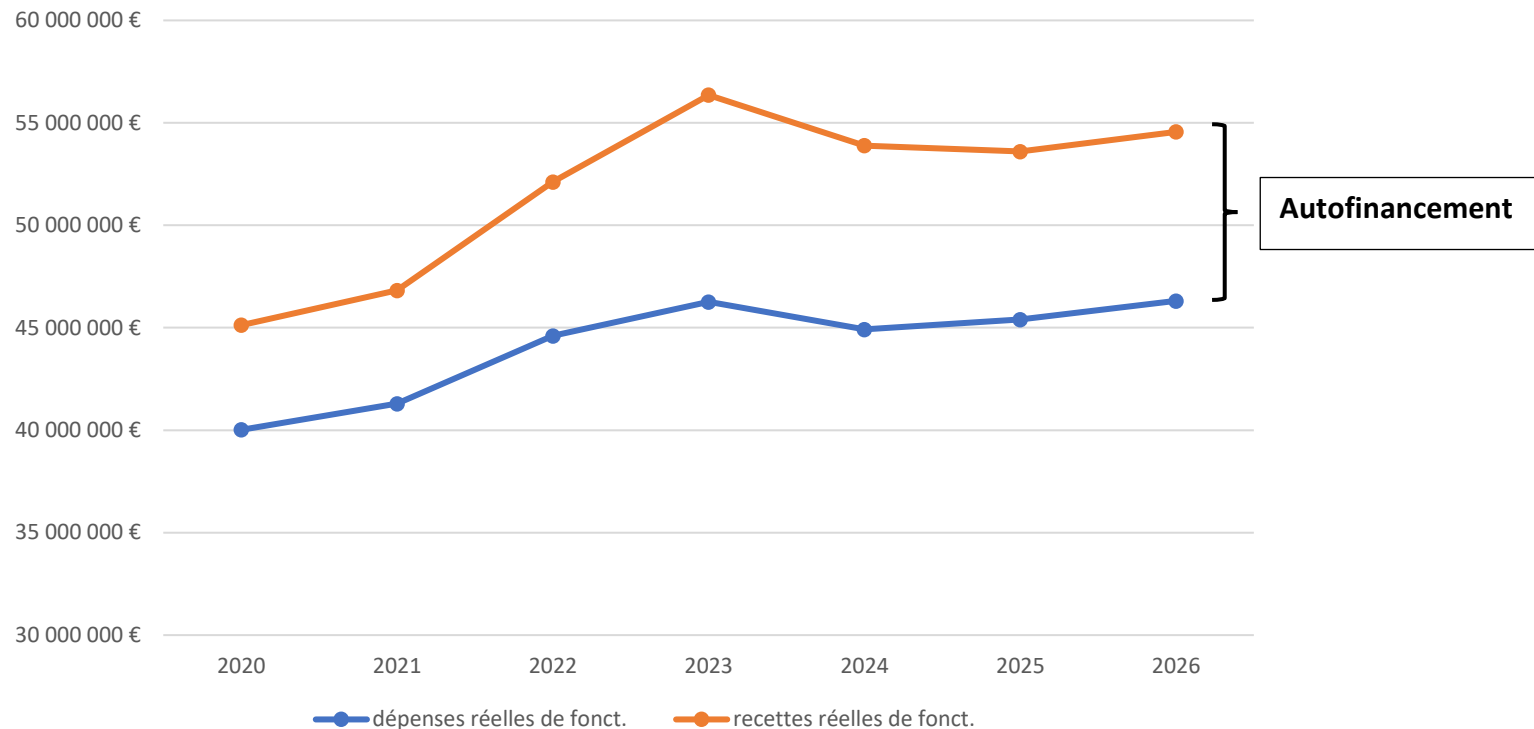
Principales dépenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025 indicatif
011-Charges générales	6 064 378 €	6 185 666 €
		(+2%)
012-Charges de personnel	10 803 600 €	11 127 708 €
		(+3%)
014-atténuation de charges	24 606 608 €	24 700 000 €
(AC, FNGIR, FPIC)		(+0.4%)
65-autres charges de gestion courante	7 515 107 €	7 500 000 €
(dont le SDIS)		
66-frais financiers	445 000 €	445 000 €
67-charges exceptionnelles	20 000 €	200 000 €
		(prudence)
68-dotations aux amortissements et provisions (ordre)	8 025 337 €	8 400 000 €
023-Virement à l'investissement (budgétaire)	9 285 306 €	10 018 478 €
TOTAL DEPENSES	66 759 914 €	68 576 852 €
		(+2.7%)

* Hors flux internes et remboursements d'agents mis à disposition

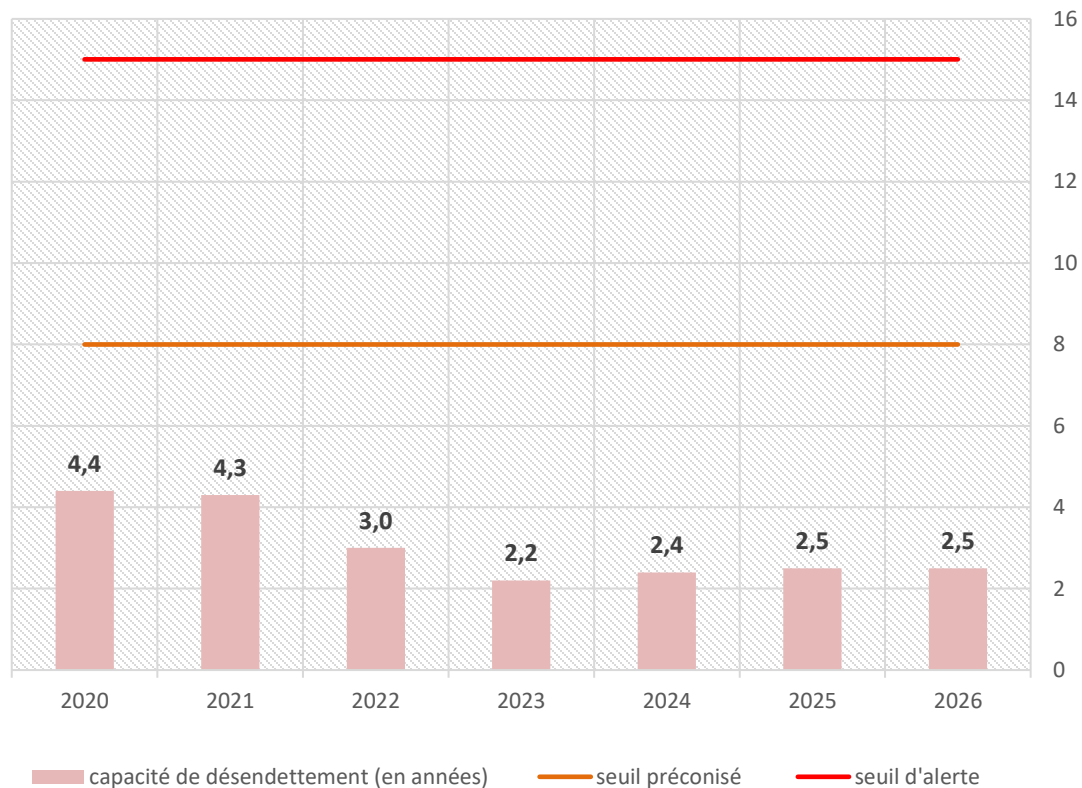
LE NIVEAU D'ÉPARGNE DÉGAGÉ PERMET D'INVESTIR EN LIMITANT LE RECOURS A L'EMPRUNT



évolution recettes et dépenses réelles de fonctionnement

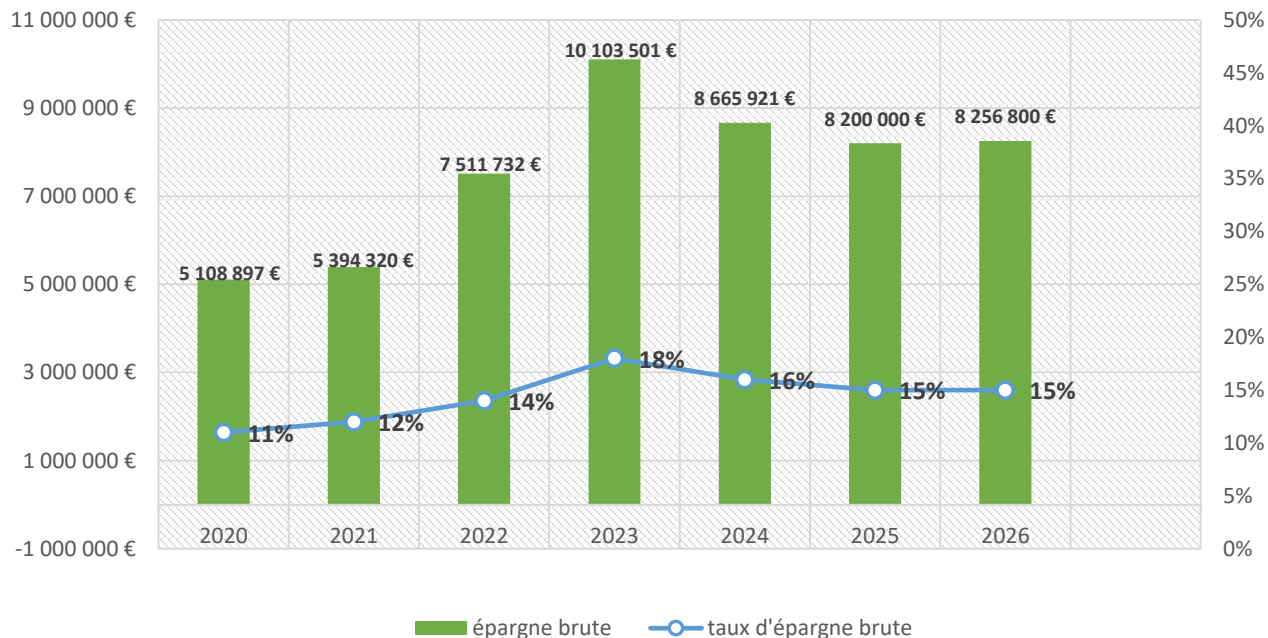


évolution de la capacité de désendettement



En recettes, les 1,4 M€ du BEA (Sunset), ne sont pas repris dans le niveau d'épargne attendu, compte tenu de leur caractère exceptionnel (une fois, recette non récurrentes)

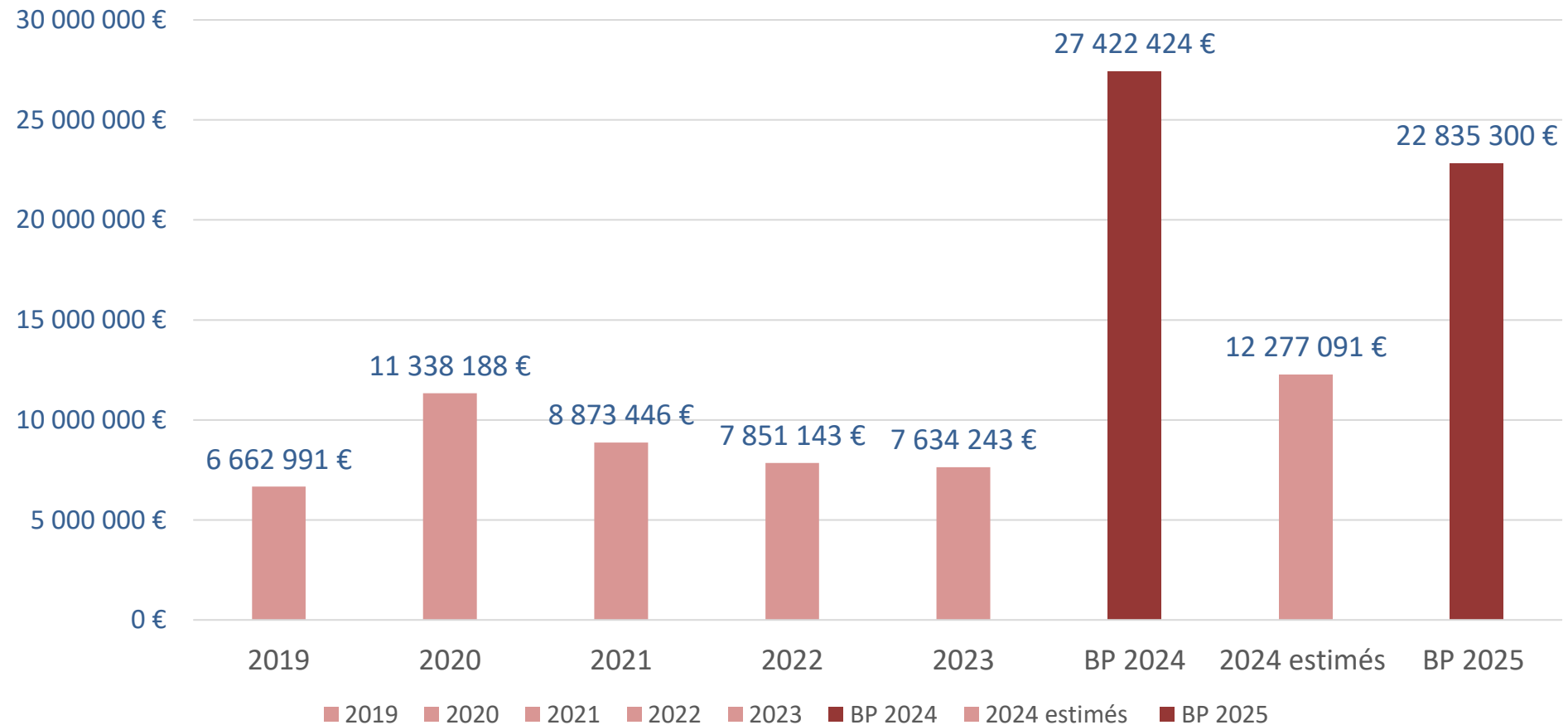
évolution ciblée de l'autofinancement



LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 30 M€

LES DÉPENSES

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT : UN NIVEAU SOUTENU



LES PRINCIPAUX PROJETS 2025



thématique		montant
gémapie	gémapie terre	5 364 710 €
gémapie	gémapie mer	2 694 036 €
patrimoine	remparts de Montreuil-sur-mer	2 000 000 €
sports/loisirs	fin des travaux de la piscine de Berck-sur-mer	1 977 750 €
solidarité	fonds de concours aux communes	1 700 000 €* *1,5 M€ crédits annuels et 200 k€ des anciens dispositifs (reports antérieurs)
cycle de l'eau	travaux sur le réseau pluvial	1 130 000 €
opérationnel	travaux/aménagements dans les bâtiments communautaires	1 100 000 €
aménagement	réserve et acquisitions foncières	1 000 000 €
numérique	stratégie numérique	1 000 000 €
solidarité	fonds de concours exceptionnel aux communes suite aux intempéries	980 000 €
environnement	transition écologique (panneaux photovoltaïques...)	750 000 €
aménagement	documents d'urbanisme	500 000 €
opérationnel	voiries - mobilier - véhicules - outillages	470 000 €
aménagement	habitat	412 000 €
sécurité	défense incendie	370 000 €
opérationnel	nouveau siège : jury, concours, études	300 000 €
attractivité	aides aux entreprises	150 000 €
attractivité	liaisons douces - randonnées	100 000 €

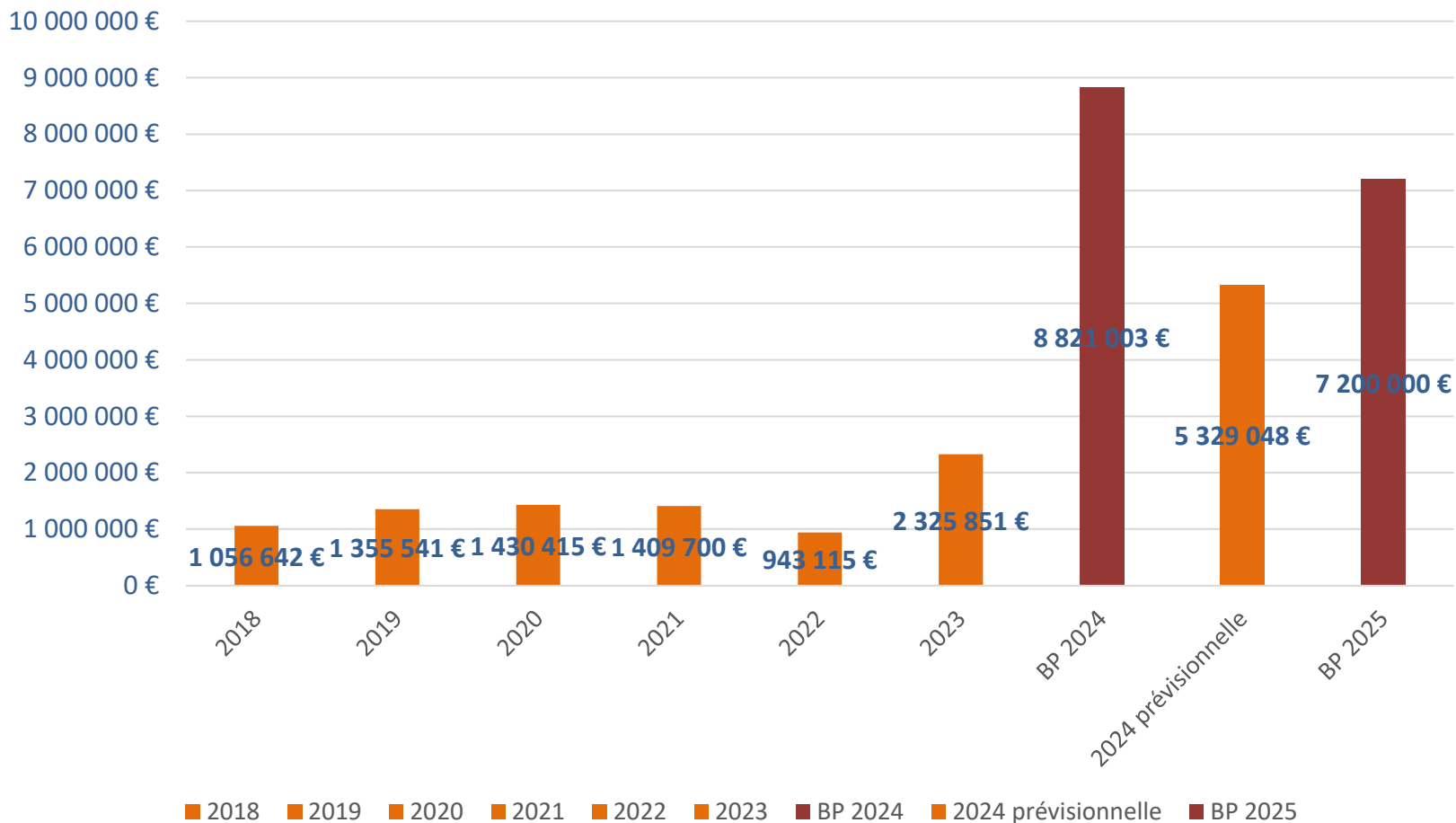
*1,5 M€ crédits annuels et 200 k€ des anciens dispositifs (reports antérieurs)

- Dépenses d'équipement – projets 2025 : 22 835 300 €
- Le remboursement de la dette : 2 500 000 €
- *Les écritures d'ordres :* 865 000 €
- *Autres (dont immobilisations financières ...) :* 3 785 000 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 30 M€

LES RECETTES

UN NIVEAU DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT HISTORIQUE EN 2024



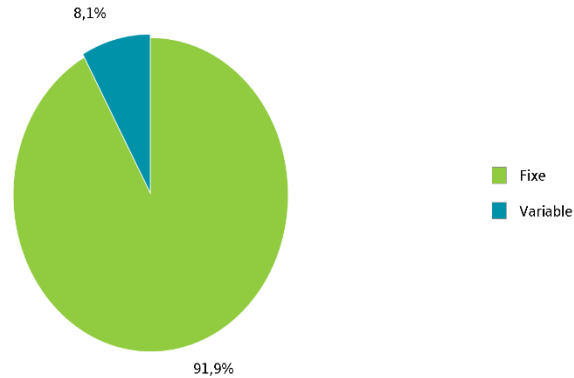


• Les subventions 2025 :	7 200 000 €
• Le FCTVA :	1 623 000 €
• Les écritures d'ordre :	8 400 000 €
• Le virement de la section de fonctionnement :	10 018 478 €
• Autres :	747 000 €
• L'emprunt d'équilibre est limité à :	2 000 000 €

En définitive, l'autofinancement prévisionnel 2025 s'élève à 17,6 M€

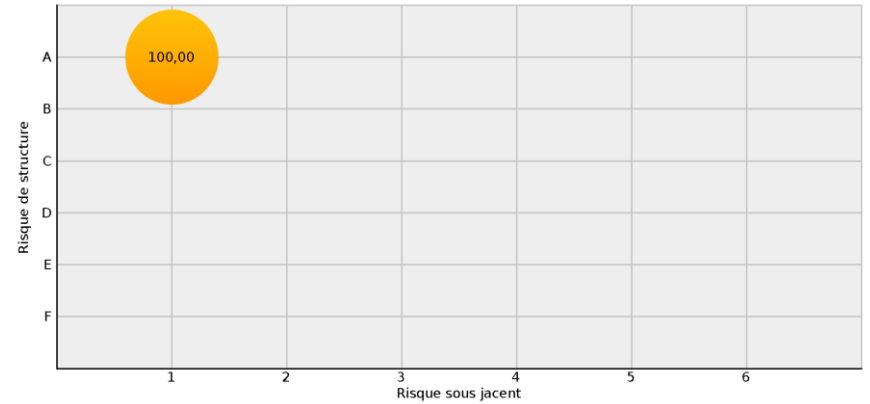
LA DETTE

UNE DETTE SÉCURISÉE ET OPTIMISÉE



Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

LES BUDGETS ANNEXES

LA COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS : UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL POUR LE TERRITOIRE



Budget 2025 : 23 M€ en fonctionnement, 10 M€ en investissement

Ce budget annexe reprend la collecte en porte à porte ou en apports volontaires des déchets.

Deux modes de gestion assurent l'exercice de la compétence : en régie (arrière-pays) et en délégation de service public (littoral). Le secteur littoral étant impacté par une forte saisonnalité et de nombreuses résidences secondaires : printemps, été, week-ends. Cela nécessite une adaptation particulière en matière de collecte. Les **principales dépenses de fonctionnement** : la participation au Syndicat Mixte de Traitement de tri (7,2 M€), le personnel, le carburant (collecte en régie), et le contrat du délégataire sur le secteur littoral.

La principale mesure 2025 : une baisse significative de la TEOM pour les contribuables.

Le produit de la TEOM est estimé à 12,8 M€ (contre 14,6 M€ perçus en 2024), avec de nouveaux taux sur les 2 nouvelles zones définies et approuvées en 2024, conformément aux dispositions du PFF 2024-2026.

Cette proposition pérennise la solidarité entre le littoral et l'arrière-pays, entre l'urbain et le rural, tout en réajustant le produit au besoin :

	Habitants (inclus résidences secondaires)		Tonnages OMR* 2022	Produit 2024		Simulation produit 2025 (hors revalorisation des bases)		Produit de teom 2025/ habitant
Littoral	70 221	74%	66%	11 949 844 €	81%	10 193 781 €	81%	145 €
Arrière pays	24 423	26%	34%	2 723 125 €	19%	2 345 001 €	19%	96 €
total	94 644	100%	100%	14 672 968 €	100%	12 538 782 €	100%	132 €

⇒ **zone 1 – littoral**

7 Communes : Camiers, Cucq, Etaples, Merlimont, Le Touquet-Paris-Plage, Berck s/mer, Rang-du-Fliers

⇒ **Zone 2 – arrière-pays**

Les 39 autres communes de la CA2BM

* *Zone 1 : taux de 9%*

* *Zone 2 : taux de 10%*

En **équipements : 10 M€**, pour le renouvellement de véhicules pour la collecte (Amplirol, Bennes à ordures ménagères...), la fourniture et pose d'abris-bacs, la fourniture de composteurs, des points d'apports volontaires etc.

L'excédent de fonctionnement estimé : 6,3 M€, en investissement : 4,9 M€, ce qui permet d'autofinancer l'investissement.

Dettes en capital : 335 k€ fin 2024. Pas d'emprunt prévu en 2025.

LE TRANSPORT : EUROVÉLOROUTE, LANCEMENT DU TRONÇON CUCQ-MERLIMONT



Budget 2025 : 9,5 M€ en fonctionnement, 3,3 M€ en investissement

Deux thématiques sont couvertes par ce budget annexe : **le transport scolaire, le transport urbain.**

La compétence et le budget monte en puissance depuis 2021, avec le transfert du transport scolaire de la Région Hauts-de-France vers les EPCI, et le déploiement progressif du transport urbain.

Pour financer cette nouvelle compétence, le versement mobilité a été mis en place en 2022 sur notre territoire, au taux de 0.8%. **Il sera proposé de ne pas augmenter ce taux en 2025.**

Depuis 2024, le versement mobilité est directement imputé sur ce budget (précédemment via le budget général, qui reversé pour partie le produit). Pour une meilleure lisibilité, l'ensemble de la compétence mobilité est désormais repris sur ce budget.

Les principales dépenses de fonctionnement : le transport scolaire (2,9 M€), l'urbain (2,2 M€), la billettique (106 k€), le personnel (600 k€).

Il est proposé la **mise en place d'une aide à l'acquisition de vélo électrique : 50 000 €**

Il sera également proposé d'inscrire **3.3 M€ en dépenses d'équipement, destinées à la maîtrise d'œuvre de l'Eurovéloroute Cucq-Merlimont, le tronçon au Touquet-Paris-Plage** (par convention), mais également du mobilier urbain (totems, panneaux...) pour 100 k€, l'étude du schéma directeur et divers frais d'insertion (35 k€).

En recettes : 4,2 M€ de versement mobilité, 3,1 M€ de la Région pour le transport scolaire

Le budget n'a pas de dette. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2025.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE : DE NOUVELLES CELLULES ARTISANALES EN 2025-2026



Ce budget assure le financement des activités de la **maison des entreprises et des ateliers relais**. Le principal projet en 2025 et 2026 porte sur **l'aménagement de nouvelles cellules artisanales pour un coût total estimé actuellement à 1,5 M€.**

Budget 2025 : 1,7 M€ en fonctionnement, 1,7 M€ en investissement

Les principales dépenses de fonctionnement s'articulent autour des frais généraux (énergie, télécommunications, entretien courant), des frais de personnel et des intérêts de la dette. Le financement est assuré par la subvention d'équilibre du budget général (exceptionnellement proposée à 800 k€ cette année, contre 600k€ en 2024 et 2023), les loyers, redevances d'occupation (142 k€) et de l'excédent antérieur prévisionnel (estimé à 746 k€).

Très peu de dépenses d'investissement en 2024, hormis le remboursement de la dette (293 k€).

En 2025, sont **programmés les études et travaux pour de nouvelles cellules artisanales (1,3 M€)**

La durée des travaux est estimée à 18 mois (fin prévisionnelle début 2026).

Le financement de la section est assuré par le virement issu de la section de fonctionnement, les excédents antérieurs et du solde de la **subvention du fonds vert (301 k€ sur les 429 k€ notifiés)** des **cellules artisanales**.

Dette : 3,4 M€. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2025.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Ce budget assure le traitement des eaux usées. La compétence est exercée via 3 contrats en délégation de service public, sur les secteurs de : Camiers, de l'ex-CCOS, et d'Etaples – Le Touquet-Paris-Plage – Montreuil s/mer.

Budget 2025 : 11,6 M€ en fonctionnement, 10,5 M€ en investissement

En fonctionnement, pas d'évolution significative hormis l'intégration de l'inflation dans les charges : personnel, fournitures et services. Le virement prévisionnel à l'investissement est toujours conséquent : 5,8 M€.

La principale recette est la **surtaxe assainissement, estimée prudemment à 5.5 M€**, après un léger rebond en 2024.

En investissement, comme repris dans le PFF 2024-2026 : une **enveloppe annuelle de 2 M€ pour les réseaux, inspections TV, et réhabilitation de réseaux en amont** des travaux communaux.

Programme 2025 qui va être lancé en milieu d'année :

- Extension de réseau à : Merlimont (lié au projet de l'EuroVéloroute), Ecuire, Beutin (3ième tranche)
- Rénovation de la mini-station de Montcavrel

Finalisation du zonage d'assainissement et comme chaque année : inspection TV + réhabilitation des réseaux en amont des travaux communaux.

Dette : 27,8 M€. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2025.

La stratégie vise à utiliser le fonds de roulement, ne pas recourir à l'emprunt (jusque 2027), et ainsi ne pas supporter inutilement plus d'intérêts.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Ce budget finance les **services d'assainissement des usagers non raccordés à l'assainissement collectif** sur toutes les communes de la CA2BM. Il assure des missions imputées en section de fonctionnement (frais de personnel, maintenance).

Budget 2025 : 0,5 M€ en fonctionnement

Ce budget présentait un excédent de 244 k€ début 2024, pour atteindre de manière prévisionnelle 251 k€ début 2025. De manière prévisionnelle :

Frais généraux : 300 000 €

Frais de personnel : 140 000 €

La redevance d'assainissement non collectif et les vidanges de fosses (215 k€) complètent l'excédent antérieur pour assurer le financement de la compétence.

En **investissement** : l'achat d'un nouveau véhicule est à l'étude.

Ce budget n'a pas de dette et aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2025.

L'EAU POTABLE : FIN DES TRAVAUX ET OUVERTURE DE L'USINE DE TRAITEMENT



Ce budget finance la production et la distribution d'eau potable via la régie et des contrats en délégations de service public. Le budget fait l'objet d'une attention particulière.

La trajectoire financière des années 2021-2022 (intégration d'anciens syndicats) a **nécessité la mise en place de mesures correctrices pour restaurer le niveau d'autofinancement.** L'année 2021 s'était notamment clôturée avec un déficit de 1.2 M€ sur l'exercice seul, en section de fonctionnement.

⇒ **Depuis, l'objectif est d'accroître le niveau d'épargne** dégagée de la section de fonctionnement pour atteindre **1.7 M€/an en 2025/2026**, contre 192 k€ en 2021.

Budget 2025 : 6,6 M€ en fonctionnement, 3,8 M€ investissement.

En 2024, les **dépenses de personnel et les frais généraux devraient être stables** par rapport à 2023. D'importantes casses ont impacté négativement les **frais généraux (2M€).**

Les **recettes tarifaires** constituent la principale ressource du budget : vente d'eau aux abonnés et les locations de compteurs. Ce poste est estimé à 5.8 M€ en 2025, après une légère contraction en 2024 (5,5 M€, réduction des volumes consommés). La perte de la prime épuratoire de l'Agence de l'Eau (330 k€/an) est atténuée par les ajustements des parts fixes et parts variables.

En investissement, conformément aux dispositions du PFF 2024-2026, une enveloppe de 1 M€ sera proposé pour les travaux sur réseaux.

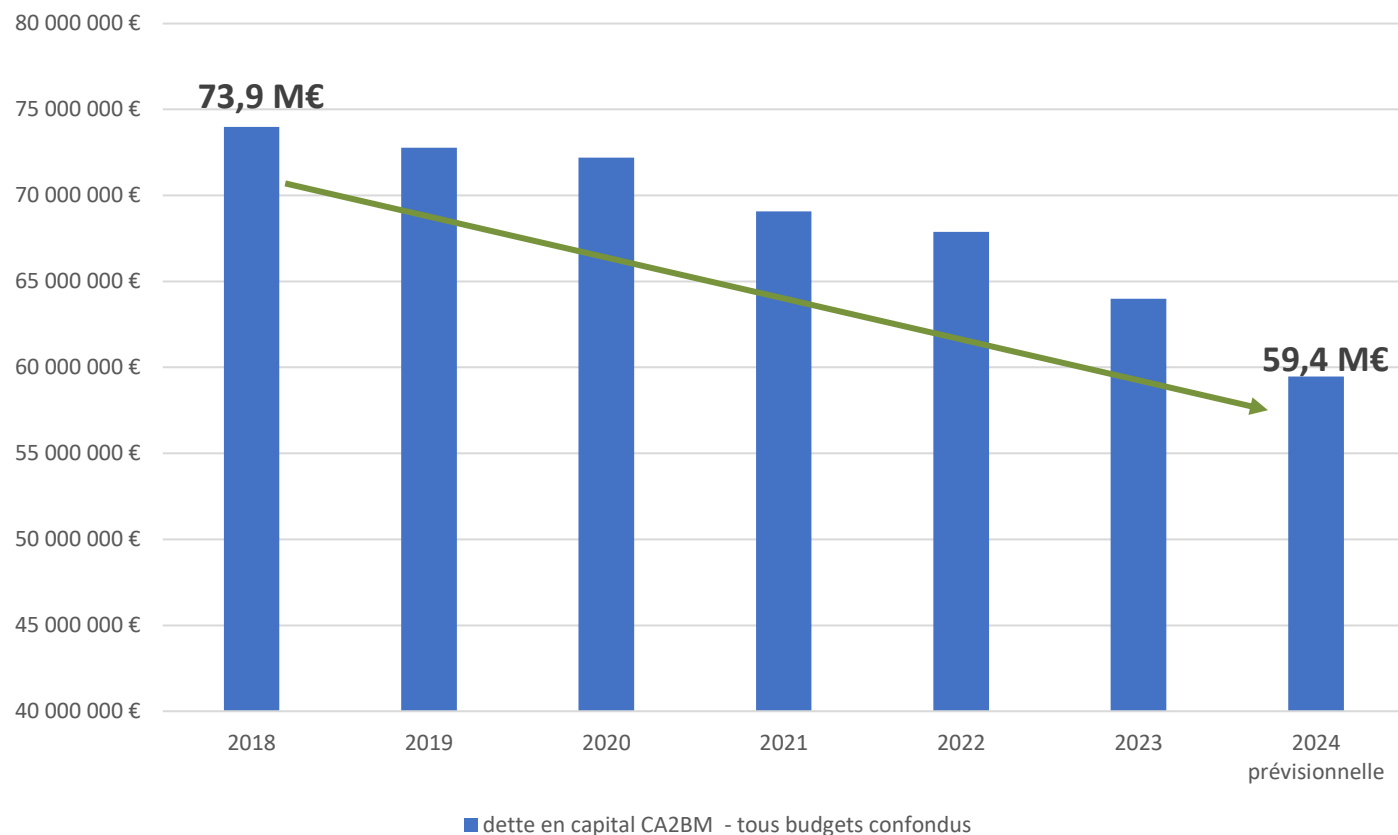
Dette : 10 M€. **Un recours limité à 1 M€ sera proposé**, pour une dette prévisionnelle fin 2025 à 10,2 M€

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Rétrospective financière 2018-2023

tous budgets confondus

TOUS BUDGETS CONFONDUS : UN STOCK DE DETTE EN CONSTANTE DIMINUTION

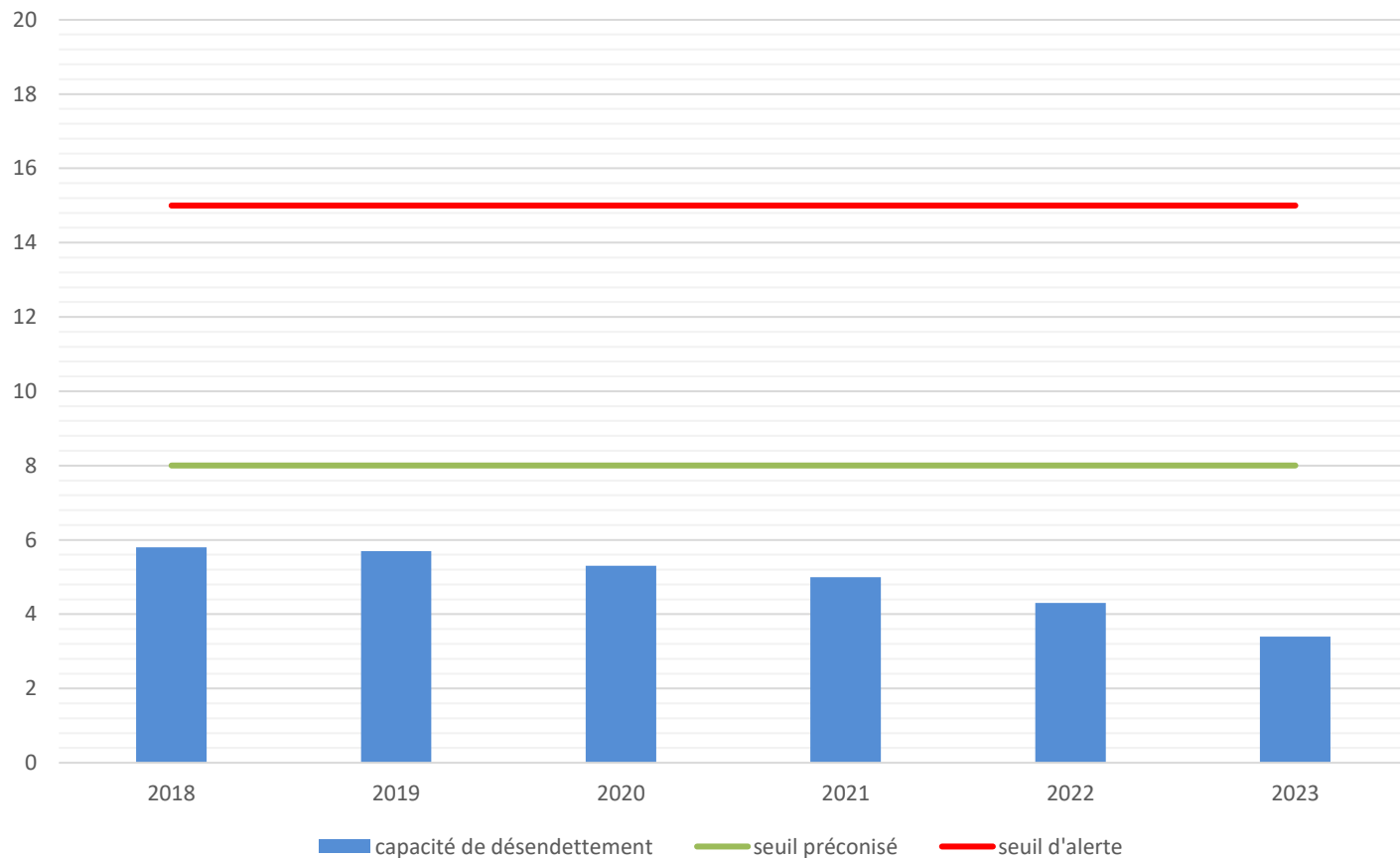


TOUS BUDGETS CONFONDUS : UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT FAVORABLE, SOUS LES 4 ANS



La capacité de désendettement :
stock de dette en capital / épargne
brute.

< à 5 ans : situation optimale //
Entre 8 et 12 ans : situation à
surveiller // Au-delà de 12-15 ans :
situation tendue



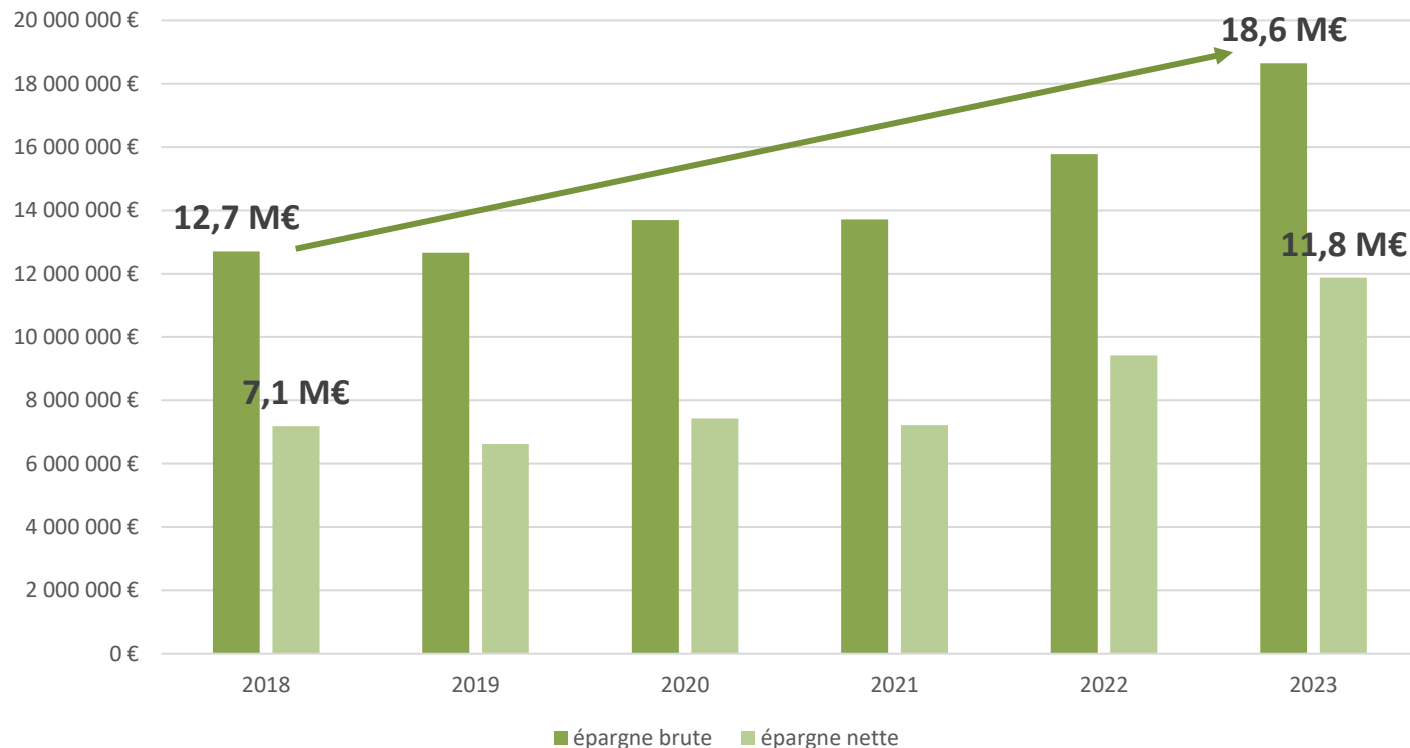
AMÉLIORATION DU NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT GLOBAL DE LA COLLECTIVITÉ

Épargne brute : Recettes Réelles de
Fonctionnement – Dépenses Réelles de
Fonctionnement

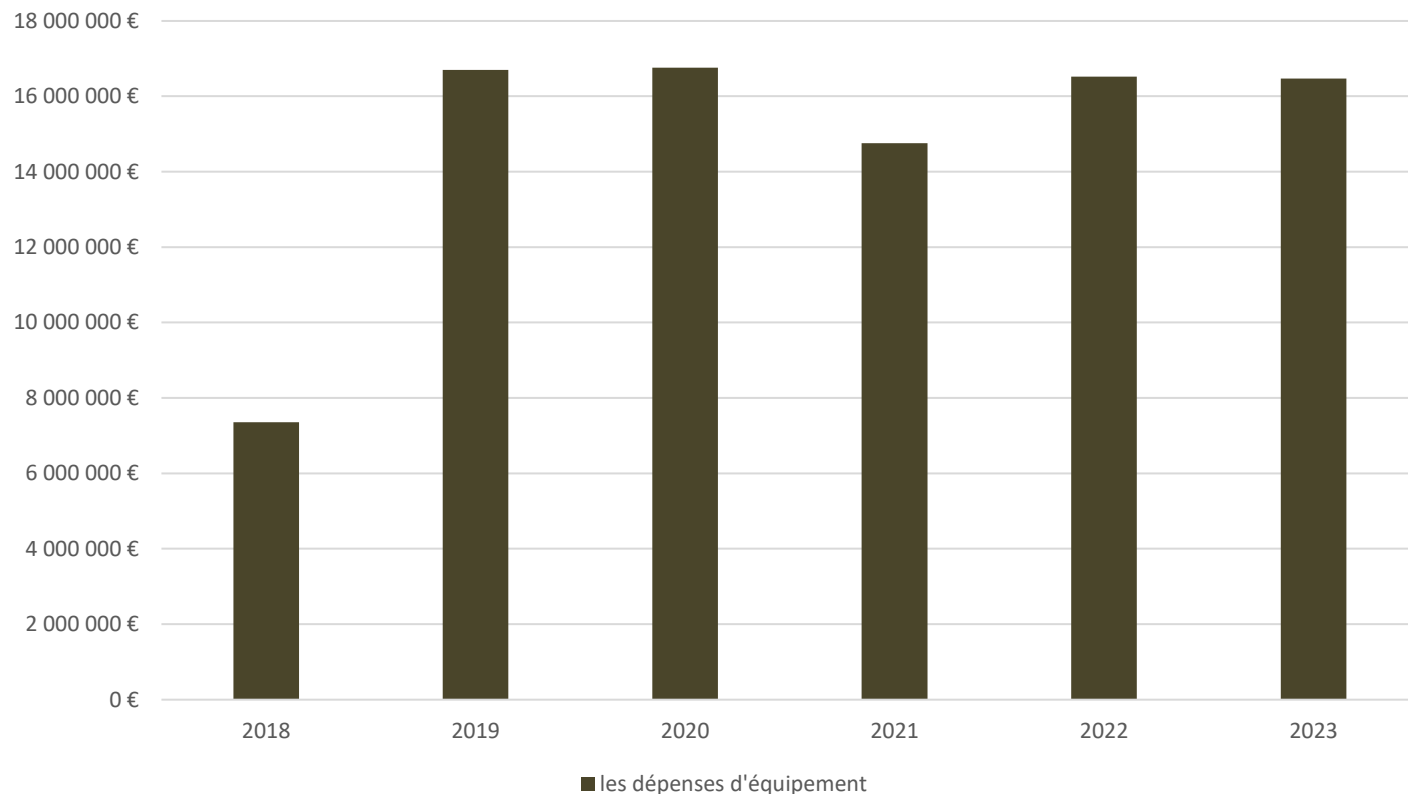
*Il mesure la capacité de la collectivité à
dégager de l'autofinancement (de
l'épargne) sur l'ensemble des
opérations de fonctionnement.*

Épargne nette : Epargne Brute –
Remboursement de la dette en capital

*Il constitue le solde d'épargne final et
permet de mesurer la capacité
d'autofinancement.*



DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT TRÈS SOUTENUES CHAQUE ANNÉE



LES BUDGETS PRÉVISIONNELS 2025 CONSOLIDÉS : 181 M€



Prévision budget 2025	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Principal	68 576 852 €	29 985 300 €	98 562 152 €
Collecte et valorisation des déchets	22 942 142 €	10 371 939 €	33 314 081 €
Transport	9 581 016 €	3 309 792 €	12 890 808 €
Immobilier d'entreprise	1 718 267 €	1 754 101 €	3 472 368 €
Assainissement collectif	11 688 510 €	10 498 069 €	22 186 579 €
Assainissement non collectif	466 566 €	0 €	466 566 €
Eau potable	6 655 889 €	3 818 302 €	10 474 191 €
TOTAL	121 629 242 €	59 737 503 €	181 366 745 €

LES PRINCIPAUX PROJETS PROPOSÉS POUR 2025 : 31,3 M€



thématique		montant
gémapie	gémapie terre	5 364 710 €
mobilité	EuroVéloroute Cucq-Merlimont : études et début des travaux	3 000 000 €
gémapie	gémapie mer	2 694 036 €
assainissement	travaux sur le réseau d'assainissement	2 000 000 €
patrimoine	remparts de Montreuil-sur-mer	2 000 000 €
sports/loisirs	fin des travaux de la piscine de Berck-sur-mer	1 977 750 €
solidarité	fonds de concours aux communes	1 700 000 €
attractivité	nouvelles cellules artisanales à la Maison des Entreprises	1 300 000 €
cycle de l'eau	travaux sur le réseau pluvial	1 130 000 €
opérationnel	travaux/aménagements dans les bâtiments communautaires	1 100 000 €
eau potable	travaux sur le réseau d'eau potable	1 000 000 €
aménagement	réserve et acquisitions foncières	1 000 000 €
numérique	stratégie numérique	1 000 000 €
solidarité	fonds de concours exceptionnel aux communes suite aux intempéries	980 000 €
valorisation des déchets	fournitures de composteurs	950 000 €
environnement	transition écologique (panneaux photovoltaïques...)	750 000 €
valorisation des déchets	pose d'abris bacs	500 000 €
aménagement	documents d'urbanisme	500 000 €
opérationnel	voiries - mobilier - véhicules - outillage	470 000 €
valorisation des déchets	pose de points d'apports volontaires	450 000 €
aménagement	habitat	412 000 €
sécurité	défense incendie	370 000 €
opérationnel	nouveau siège : jury, concours, études	300 000 €
attractivité	aides aux entreprises	150 000 €
mobilité	mobilier urbain - étude schéma directeur mobilité	135 000 €
attractivité	liaisons douces - randonnées	100 000 €

MERCI DE VOTRE ATTENTION